

# ANIMATEUR PREVENTION

Secteur SMS



Nathalie VAN CELST  
AMN CONSEIL ET FORMATION

**FORMATION - ACTION**  
**ANIMATEUR PREVENTION DANS LE SECTEUR SANITAIRE ET MEDICO-SOCIAL**  
**AP SMS**

*(Durée : 6 jours (42 heures) de face à face pédagogique + 2x2,5 jours de travaux intersession + 2 ½ journées d'accompagnement en intersession)*

L'animateur prévention AP SMS a un rôle de maîtrise d'œuvre de la prévention. Il conseille et accompagne la direction dans la mise en place d'une démarche de prévention pour laquelle elle s'engage et l'anime par des actions mobilisatrices de terrain.

**Conditions de réussite de la formation – action AP SMS :**

- La direction se doit d'afficher sa volonté en matière de prévention, de positionner l'AP SMS dans son organisation et de rendre légitime son action. La formation du dirigeant précède celle de l'AP SMS
- Le temps de formation « Bases en prévention » est à prévoir en amont de la formation AP SMS
- Le temps nécessaire aux travaux d'intersession (**2x2,5 jours minimum**) doit être pris en compte dans la gestion des activités du futur AP SMS. Il en est de même pour le temps d'accompagnement du binôme dirigeant de structure / AP SMS par le formateur.

Il est nécessaire, avant la formation de l'animateur prévention SMS, de consulter le document de référence correspondant disponible en téléchargement gratuit sur le site de l'INRS.

La formation est une formation-action contenant des travaux applicatifs dans l'établissement. Ces travaux font l'objet d'un accompagnement apporté au dirigeant et AP SMS par le formateur.

**Public**

Personnes affectées à des missions d'animation de la prévention dans les établissements d'hébergement et d'accueil de personnes âgées (HAPA), hôpitaux ou cliniques s'engageant dans une démarche de prévention et la réalisation de projets.

**Prérequis**

**Chef d'établissement et/ou encadrement :** formation « *Développer et manager la prévention des risques professionnels dans une entreprise du secteur sanitaire et médico-social SMS* » et rédaction d'une "lettre d'engagement"

**Stagiaire :** il doit suivre et valider la formation à distance et gratuite sur le site de l'INRS : « *Acquérir des bases en prévention des risques professionnels* » <https://www.formation-inrs.fr/formation/8>

**La journée de formation du dirigeant est un préalable obligatoire.**

**Conditions de réussite**

- La direction se doit d'afficher sa volonté en matière de prévention, de positionner l'AP dans son organisation et de rendre légitime son action ainsi que le(s) projet(s) de prévention qu'il sera amené à conduire. La formation du chef d'établissement précède nécessairement celle de l'AP.
- Le temps de formation « bases en prévention » est à prévoir en amont de la formation de l'AP.

**AMN Conseil et Formation**

**19 rue Copernic - 13200 ARLES**

N°SIRET : 879 741 387 00028 - APE : 8559A

Déclaration d'activité enregistrée sous le N° : 93 13 18 129 13 auprès de la DIRECCTE PACA

Enregistrée DPC sous le N° : 99BB

04.90.43.96.88 - [www.amn-conseil-formation.fr](http://www.amn-conseil-formation.fr)

- Le temps nécessaire aux travaux d'intersession doit être prise en compte dans la gestion des activités du futur AP. il en est de même pour le temps d'accompagnement du binôme chef d'établissement/AP par le formateur.

### Objectifs

- Contribuer, en lien avec la Direction, au développement d'une démarche de prévention globale, mobilisatrice et pérenne dans son établissement
- Concevoir, cadrer et mettre en œuvre un projet de prévention répondant à une priorité de la démarche de prévention des risques professionnels de l'établissement
- Proposer des actions d'amélioration à partir de l'analyse d'une situation de travail
- Intégrer les spécificités de TMS Pros dans un projet de prévention des TMS si l'établissement est concerné

### Objectifs pédagogiques

#### **Contribuer, en lien avec la Direction, au développement d'une démarche de prévention globale, mobilisatrice et pérenne dans son établissement**

- Etablir un état des lieux en santé et sécurité au travail (S&ST) de son établissement
- Identifier les enjeux de prévention de l'établissement à partir de son état des lieux S&ST
- Structurer, aux côtés du Chef d'établissement, une démarche de prévention globale mobilisatrice et pérenne en lien avec les objectifs et priorités de l'établissement

#### **Concevoir, cadrer et mettre en œuvre un projet de prévention répondant à une priorité de la démarche de prévention des risques professionnels de l'établissement**

- Concevoir et cadrer un projet de prévention
- Mettre en œuvre un projet de prévention

#### **Proposer des actions d'amélioration à partir de l'analyse d'une situation de travail**

- Identifier, observer et analyser une situation de travail
- Proposer des actions d'amélioration et aider à la prise de décision

### Contenu

- **Identifier les enjeux de la prévention des risques professionnels pour son établissement**
  - Appréhender les notions de santé et de sécurité au travail
  - Définir les enjeux de la prévention à travers les conséquences d'un AT ou d'une MP pour la victime, les collègues, les résidents, l'établissement
  - Connaître les enjeux juridiques et réglementaires
  - Identifier les risques du métier à travers le Mécanisme d'Apparition du Dommage
  - Comprendre les notions d'accident de travail, accident de trajet et de maladie professionnelle
- **Participer au développement de la démarche de prévention des risques professionnels**
  - Définir les conditions de réussite de la démarche
  - Identifier les étapes de la démarche
  - Réaliser l'état des lieux (niveau de maturité de l'établissement)

- Comprendre la signification de la lettre d'engagement de la direction
- Participer à la mobilisation des acteurs internes et externes
- **Définir et mettre en œuvre un projet de prévention des risques professionnels de l'établissement**
  - Définir un projet de prévention en s'appuyant sur les problématiques identifiées
  - Elaborer le projet de prévention en s'appuyant sur les éléments de cadrage proposés par TMS Pros
  - Commencer à écrire la note de cadrage du projet pour la finaliser ensuite avec la direction pendant l'intersession
  - Animer le projet de prévention
  - Communiquer sur le projet
- **Connaître les limites de fonctionnement du corps humain et les dommages potentiels qui peuvent découler des conditions de travail délétères**
  - Citer les différents systèmes constitutifs du corps humain et les dommages potentiellement liés au travail pour chacun d'entre eux
  - Comprendre le phénomène TMS à travers différents modèles (multifactoriels et probabiliste)
  - Connaître les RPS (stress, violence interne et violence externe) et les atteintes à la santé qui en découlent
- **Proposer des actions d'amélioration à partir d'une analyse de situation de travail**
  - Identifier une situation de travail à risque
  - Observer la situation de travail
  - Analyser la situation de travail
  - Proposer et mettre en place des actions de prévention
  - Hiérarchiser les pistes d'amélioration
  - Construire un plan d'action à intégrer au DUERP
  - Participer à la mise en œuvre des actions et à leur évaluation

### Méthodes et outils

Le stage comprend des périodes de formation en présentiel et travaux applicatifs d'intersession dans l'établissement. Les travaux engagés font l'objet d'un accompagnement par le formateur.

La formation est une formation action qui s'appuie sur des exposés didactiques, des études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants, des mises en situation, des échanges et retours d'expériences.

### Mode de validation

Un certificat d'animateur prévention du secteur sanitaire et médico-social AP SMS de l'Assurance maladie - Risques professionnels et l'INRS est délivré par l'intermédiaire d'AMN CONSEIL ET FORMATION aux participants qui ont suivi la totalité de la formation et satisfait aux épreuves d'évaluation certificatives.

Pour conserver sa certification, l'AP SMS doit participer à une formation de « Maintien et actualisation des compétences » (MAC) d'une durée de 14h (2j) par période de 36 mois.

---

**AMN Conseil et Formation**  
**19 rue Copernic - 13200 ARLES**

N°SIRET : 879 741 387 00028 - APE : 8559A

Déclaration d'activité enregistrée sous le N° : 93 13 18 129 13 auprès de la DIRECCTE PACA

Enregistrée DPC sous le N° : 99BB

04.90.43.96.88 - [www.amn-conseil-formation.fr](http://www.amn-conseil-formation.fr)



### **Modalités de la formation**

Face à face pédagogique : 42 heures réparties en 3 modules non consécutifs (3j + 2j + 1j).

Effectif maximum : 8 stagiaires.

### **Intervenant**

L'encadrement de la formation est assuré par un formateur AP SMS certifié par le réseau prévention.

---

**AMN Conseil et Formation**

**19 rue Copernic - 13200 ARLES**

N°SIRET : 879 741 387 00028 - APE : 8559A

Déclaration d'activité enregistrée sous le N° : 93 13 18 129 13 auprès de la DIRECCTE PACA

Enregistrée DPC sous le N° : 99BB

04.90.43.96.88 - [www.amn-conseil-formation.fr](http://www.amn-conseil-formation.fr)

**PROGRAMME DE FORMATION  
ANIMATEUR PREVENTION SMS**

**MODULE 1**

**JOUR 1**

<p>9h00 – 12h30 13h30 – 17h00</p>	<p>Accueil et présentation Objectifs de formation <b>Identifier les enjeux de la prévention des risques professionnels pour son établissement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appréhender les notions de santé et de santé au travail</li> <li>• Définir les enjeux de la prévention à travers les conséquences d'un AT ou d'une MP pour la victime, les collègues, les résidents, l'établissement</li> <li>• Connaître les enjeux juridiques et réglementaires</li> <li>• Identifier les risques du métier à travers le Mécanisme d'Apparition du Dommage</li> <li>• Comprendre les notions d'accident de travail, accident de trajet et de maladie professionnelle</li> </ul> <p><b>Participer au développement de la démarche de prévention des risques professionnels</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir les conditions de réussite de la démarche</li> <li>• Identifier les étapes de la démarche</li> <li>• Réaliser l'état des lieux (niveau de maturité de l'établissement)</li> <li>• Comprendre la signification de la lettre d'engagement de la direction</li> <li>• Participer à la mobilisation des acteurs internes et externes</li> </ul>
<b>JOUR 2</b>	
<p>9h00 – 12h30 13h30 – 17h00</p>	<p><b>Participer au développement de la démarche de prévention des risques professionnels</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir les conditions de réussite de la démarche</li> <li>• Identifier les étapes de la démarche</li> <li>• Réaliser l'état des lieux (niveau de maturité de l'établissement)</li> <li>• Comprendre la signification de la lettre d'engagement de la direction</li> <li>• Participer à la mobilisation des acteurs internes et externes</li> </ul> <p><b>Définir et mettre en œuvre un projet de prévention des risques professionnels de l'établissement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir un projet de prévention en s'appuyant sur les problématiques identifiées</li> <li>• Elaborer le projet de prévention en s'appuyant sur les éléments de cadrage proposés par TMS Pros</li> <li>• Commencer à écrire la note de cadrage du projet pour la finaliser ensuite avec la direction pendant l'intersession</li> </ul>

**AMN Conseil et Formation  
19 rue Copernic - 13200 ARLES**

N°SIRET : 879 741 387 00028 - APE : 8559A

Déclaration d'activité enregistrée sous le N° : 93 13 18 129 13 auprès de la DIRECCTE PACA

Enregistrée DPC sous le N° : 99BB

04.90.43.96.88 - [www.amn-conseil-formation.fr](http://www.amn-conseil-formation.fr)

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Animer le projet de prévention</li> <li>Communiquer sur le projet</li> </ul>
<b>JOUR 3</b>	
<p>9h00 – 12h30 13h30 – 17h00</p>	<p><b>Définir et mettre en œuvre un projet de prévention des risques professionnels de l'établissement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Définir un projet de prévention en s'appuyant sur les problématiques identifiées</li> <li>Elaborer le projet de prévention en s'appuyant sur les éléments de cadrage proposés par TMS Pros</li> <li>Commencer à écrire la note de cadrage du projet pour la finaliser ensuite avec la direction pendant l'intersession</li> <li>Animer le projet de prévention</li> <li>Communiquer sur le projet</li> </ul> <p><b>Consignes des travaux d'intersession</b> <b>Bilan du premier module</b></p>

## INTERSESSION

*Les travaux applicatifs d'intersession dans l'établissement sont réalisés par l'AP SMS, en lien avec le dirigeant. L'accompagnement de ces travaux est assuré par le formateur dans l'établissement auprès de l'AP SMS et du dirigeant.*

- Compléter l'état des lieux S&ST
- Identifier les enjeux de prévention à partir de l'état des lieux S&ST partagés en interne

### **Avec le dirigeant**

- Finaliser la démarche de prévention et la lettre d'engagement
- Concevoir le projet de prévention et rédiger la note de cadrage

***Cadrage du projet, coordination des actions, définition de la stratégie avec la direction, l'AP, le formateur (lors de la ½ journée d'accompagnement) :***

- Apprécier les travaux (état des lieux S&ST, conception du projet et note de cadrage, axes de progrès de l'établissement)
- Echanger sur les modalités de mise en œuvre du projet

**MODULE 2**

JOUR 4	
<p>9h00 – 12h30 13h30 – 17h00</p>	<p>Accueil Retour d'expérience Le cadrage et la mise en œuvre du projet, où en sommes-nous ? <b>Connaître les limites de fonctionnement du corps humain et les dommages potentiels qui peuvent découler des conditions de travail délétères</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Citer les différents systèmes constitutifs du corps humain et les dommages potentiellement liés au travail pour chacun d'entre eux</li> <li>• Comprendre le phénomène TMS à travers différents modèles (multifactoriels et probabiliste)</li> <li>• Connaître les RPS (stress, violence interne et violence externe) et les atteintes à la santé qui en découlent</li> </ul>
JOUR 5	
<p>9h00 – 12h30 13h30 – 17h00</p>	<p><b>Proposer des actions d'amélioration à partir d'une analyse de situation de travail</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier une situation de travail à risque</li> <li>• Observer la situation de travail</li> <li>• Analyser la situation de travail</li> <li>• Proposer et mettre en place des actions de prévention</li> <li>• Hiérarchiser les pistes d'amélioration</li> <li>• Construire un plan d'action à intégrer au DUERP</li> <li>• Participer à la mise en œuvre des actions et à leur évaluation</li> </ul> <p><b>Consignes des travaux d'intersession</b> <b>Bilan du deuxième module</b></p>

**INTERSESSION**

***Les travaux applicatifs d'intersession dans l'établissement sont réalisés par l'AP SMS, en lien avec le dirigeant. L'accompagnement de ces travaux est assuré par le formateur dans l'établissement auprès de l'AP SMS et du dirigeant.***

- Mettre en œuvre le projet cadré
- Préparer une réunion qui s'inscrit dans la temporalité du projet
- Réaliser des travaux d'analyse de situations de travail et définir des actions de prévention

***Cadrage du projet, coordination des actions, définition de la stratégie avec la direction, l'AP, le formateur (lors de la ½ journée d'accompagnement) :***

- Apprécier la mise en œuvre de chacune des étapes du projet
- Dégager les axes d'amélioration

**AMN Conseil et Formation**

**19 rue Copernic - 13200 ARLES**

N°SIRET : 879 741 387 00028 - APE : 8559A

Déclaration d'activité enregistrée sous le N° : 93 13 18 129 13 auprès de la DIRECCTE PACA

Enregistrée DPC sous le N° : 99BB

04.90.43.96.88 - [www.amn-conseil-formation.fr](http://www.amn-conseil-formation.fr)





V6 – 02.2023



**MODULE 3**

**JOUR 6**

9h00 – 12h30 13h30 – 17h00	Accueil Retours d'expérience durant l'intersession  <b>Epreuves certificatives</b>  <b>Bilan de la formation</b>
-------------------------------	---

---

**AMN Conseil et Formation**

**19 rue Copernic - 13200 ARLES**

N°SIRET : 879 741 387 00028 - APE : 8559A

Déclaration d'activité enregistrée sous le N° : 93 13 18 129 13 auprès de la DIRECCTE PACA

Enregistrée DPC sous le N° : 99BB

04.90.43.96.88 - [www.amn-conseil-formation.fr](http://www.amn-conseil-formation.fr)